

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate
Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 29 septembre 2016 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 21/9/2016.

Le Directeur général

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 26 août 2016 : Approbation
2. Basket Club La Bruyère : Octroi d'un subside : Décision
3. Territoire communal : Dératisation : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 4 EDF Luminus SA : Construction et exploitation de 3 éoliennes : Section d'Emines : Permis unique octroyé par les Fonctionnaires technique et délégué : Recours auprès du Gouvernement Wallon : Approbation
5. Accueil extrascolaire : Programme de coordination pour l'enfance : Exercices 2016-2021 : Approbation
6. Mademoiselle Nafissatou Thiam : Admission au titre de citoyenne d'honneur : Ratification
7. Patrimoine communal : Rénovation des menuiseries extérieures d'une salle des fêtes : Section de Villers-Lez-Heest : Nouvelle estimation : Décision

8. Patrimoine communal : Amélioration d'une voirie : Section de Meux : Prise en charge de la quote-part communale : Décision
9. Budget de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Exercice 2017 : Approbation
10. Budget de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2017 : Approbation
11. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2017 : Approbation
12. Budget de l'Eglise Protestante de Gembloux : Exercice 2017 : Approbation
13. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2017 : Approbation
14. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest : Exercice 2017 : Approbation
15. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2016 : Modification budgétaire n°1 : Service ordinaire : Approbation
16. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2015 : Approbation
17. Budget de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2017 : Prorogation du délai de tutelle : Décision
18. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2017 : Prorogation du délai de tutelle : Décision

A HUIS-CLOS :

19. Enseignement : Mise en disponibilité par défaut partiel de charge (2 périodes) d'un maître spécial de néerlandais définitif à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification de la demande d'interruption de carrière pour motif d'ordre purement personnel à ½ temps aux écoles communales de La Bruyère
21. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
22. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
23. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
24. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
25. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
26. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

27. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (8 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
28. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2. En l'absence d'infrastructure adéquate pour accueillir la pratique de son sport, l'ASBL Basket Club La Bruyère bénéficie depuis plusieurs années d'un subside destiné à couvrir ses coûts de location pour les espaces appropriés loués hors de la Commune. Il est proposé de maintenir pour cette année (saison 2015-2016) encore pareille aide financière qui s'élève à 4.114 € (4.038 € en 2015).

3. Le 31 octobre 2013, le Conseil approuvait la passation d'un marché destiné à confier, pour 3 ans, à une société spécialisée la réalisation de campagnes de dératisation et certaines interventions ponctuelles en la matière ainsi que la fourniture de raticides.

Aujourd'hui, il importe de procéder au renouvellement de pareille collaboration pour la période 2017-2019 sur base d'un devis estimatif de 22.500 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

4. Le 15 février 2016, la SA EDF Luminus a introduit une demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de 3 éoliennes sur certaines parcelles sises le long de la E42 à Emines.

Le 4 mai 2016, au terme d'une enquête publique au cours de laquelle de nombreux citoyens ont déposé leurs observations et réclamations, le Collège a émis un avis défavorable sur ce dossier.

Le 24 août 2016, les Fonctionnaires technique et délégué ont accepté, à la lumière des éléments en leur possession, de délivrer le permis sollicité.

Il est suggéré d'introduire un recours à l'encontre de cette décision auprès du Gouvernement Wallon.

5. Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire a permis aux communes, pivot local, qui le souhaitent, de coordonner, de développer au départ d'organisations existantes, les structures d'accueil s'adressant aux enfants de 2,5 à 12 ans.

En date du 6 juillet 2004, le Conseil Communal a décidé de collaborer à la philosophie de ce décret en fixant la composition de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), chargée d'adopter un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE).

Ce programme, adopté par la Commission Communale, a été agréé par l'ONE.

Il visait le développement des initiatives existantes en vue de rencontrer les besoins des parents révélés par un état des lieux confectionné par la coordinatrice du projet.

Concrètement, les grandes lignes du programme CLE avait trait d'une part, à l'uniformisation des tarifs et horaires des garderies scolaires des deux réseaux, et d'une autre part, à la reprise des contrats des accueillantes par la Commune et à la création de nouveaux postes.

Les recettes et sorties financières des garderies, tous réseaux confondus, ont été mutualisées au sein de l'Administration communale.

L'agrément du programme CLE par l'ONE a permis à la Commune, Pouvoir organisateur du projet, de recevoir des subventions fixées à 0,20 € par enfant par jour de présence. L'ONE a appliqué également à ce forfait un coefficient multiplicateur.

Le 27 octobre 2011, le Conseil marquait son accord sur le contenu d'un nouveau programme, également applicable durant 5 ans et orienté cette fois sur la création de nouveaux partenaires, la qualité des services proposés, l'information sur les activités de l'accueil temps libre, la formation des accueillantes ainsi que des responsables du projet, l'augmentation du taux d'encadrement et l'achat de matériel.

Aujourd'hui, il y a lieu d'approuver le document de référence établi pour les 5 prochaines années avec pour objectif la réalisation de finalités complémentaires aux précédentes.

6. Le 24 août 2016, le Collège a décerné à Mademoiselle Nafissatou Thiam le titre de citoyenne d'honneur de la commune de La Bruyère en reconnaissance des performances exceptionnelles accomplies par cette jeune et talentueuse athlète lors des jeux olympiques de Rio de Janeiro.

Il est proposé au Conseil de ratifier cette décision afin de conférer à cette mesure une dimension plus solennelle encore.

7. Le 30 avril 2014, le Conseil a décidé de lancer une procédure de marché public relative à la rénovation des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de Villers-Lez-Heest pour un devis estimatif de 21.175 € TVAC.

Suite à la publication de cet appel à soumission dans le bulletin des adjudications, une seule offre est parvenue mais le montant de 27.401,49 € TVAC excédait déraisonnablement le coût escompté.

Le 30 avril 2015, le Conseil jugeait cette somme excessive et prenait l'initiative de solliciter la réalisation d'une nouvelle mise en concurrence qui a débouché sur un résultat identique au premier à savoir une seule offre et une facture inchangée de 27.401,49 €.

Il appartient donc au Conseil de se prononcer sur pareille augmentation du devis estimatif.

8. La rue Bois-Notre-Dame connaît depuis quelques années un développement important de son habitat par le biais notamment de la concrétisation de divers projets de lotissements. Cette voirie d'une largeur communale de 2,60 mètres en moyenne sur la totalité de son tracé, a dû être portée à 4 mètres par chaque lotisseur, chacun sur la longueur de son propre terrain.

Dans le cadre du dernier lotissement en date, les lotisseurs ont effectué la totalité des travaux routiers requis, rénovation et extension, en ce compris donc la part à charge de la Commune.

Il appartient dès lors au Conseil de se prononcer sur le remboursement du prorata qui incombait aux deniers publics à savoir 13.694,85 € TVAC.

Pour rappel, la modification budgétaire au service extraordinaire votée le 26 mai 2016 a intégré 15.000 € à cette fin.

9.

Recettes: 63.316,91 €	Dépenses : 63.316,91 €	Solde : 0
Participation communale : 51.560,63 € (23.038,32 € en 2015 et 13.239,44 € en 2016)		

La très conséquente augmentation de la dotation communale trouve son origine dans le souhait de réparer le clocher et de repeindre totalement l'intérieur de l'édifice.

10.

Recettes: 39.235,84 €	Dépenses : 39.235,84 €	Solde : 0
Participation communale : 25.912,82 € (33.448,50 € en 2015 et 52.265,68 € en 2016)		

11.

Recettes: 62.725,73 €	Dépenses : 62.725,73 €	Solde : 0
Participation communale : 47.149,56 € (55.675,06 € en 2015 et 54.401,64 € en 2016)		

12.

Recettes: 24.021,00 €	Dépenses : 24.021,00 €	Solde : 0
Participation communale : 1.259,43 € (980,29 € en 2015 et 1.086,20 € en 2016)		

13.

Recettes: 19.005,59 €	Dépenses : 19.005,59 €	Solde : 0
Participation communale : 15.630,22 € (35.405,51 € en 2015 et 25.632,68 € en 2016)		

14.

Recettes: 47.224,50 €	Dépenses : 47.224,50 €	Solde : 0
Participation communale : 40.170,85 € (22.928,71 € en 2015 et 27.893,37 € en 2016)		

L'accroissement important de la contribution communale s'explique par la volonté de terminer en 2017 la restauration de la tour du clocher entamée en 2015 et poursuivie en 2016.

15.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	47.322,00 €	47.322,00 €	0 €
Diminution des crédits	/	/	/
Augmentation des crédits	29.200,00 €	29.200,00 €	0 €
Nouveau budget	76.522,00 €	76.522,00 €	0 €

Les principales dépenses supplémentaires (+ 27.000 €) concernent certaines réparations de l'église ainsi que l'aménagement du presbytère en logements communautaires, et requièrent un financement partiel (6.000 €) par les deniers publics.

16.

	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015
Recettes	85.445,45 €	51.170,18 €	55.828,59 €
Dépenses	65.346,57 €	51.170,18 €	40.041,82 €
Boni	20.098,88 €	0 €	15.786,77 €

17-18. Le décret du 13 mars 2016 confère au Conseil Communal la fonction d'Autorité de tutelle relativement à certains actes posés par le CPAS du lieu. Le délai pour exercer cette nouvelle tâche s'élève à 40 jours et est prorogeable d'un laps de temps supplémentaire de 20 jours.

Il est proposé d'activer cette opportunité à l'égard du budget 2017 déposé tant par la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis que par celle d'Emines.